

Modalités d'inscription

2 possibilités de s'inscrire :

- Par Internet sur www.patriote-cross-guines.com jusqu'au 19 mars minuit (paiement en ligne sécurisé).
- Sur place le jour de la course à partir de 13h30, salle André Flahaut à Guînes. (Majoration de 3€)

Cadeau souvenir à retirer le jour de la course

Les Club devront envoyer leur liste sous format informatique (excel) avant le 19 mars, à l'adresse suivante : contact@patriote-cross-guines.com (règlement complet à télécharger sur le site de La Patriote)



Distances, Horaires et Tarifs

Course	Départ	Distance	Catégorie	Année	Tarif
1	15h00	400 m	Moustiques garçons	2013 et après	2€
2	15h05	400 m	Moustiques filles	2013 et après	2€
3	15h15	800 m	Éveils Athlétiques filles et garçons	2010 à 12	2€
4	15h30	1550 m	Poussins et Poussines	2009 à 08	2€
5	15h40	2350 m	Benjamins et Benjamines	2006 à 07	2€
6	16h00	5 km	Minimes à Vétérans	05 et avant	8€
7	16h15	10 Km	Cadets à Vétérans	03 et avant	10€

Non-Licencié :

un certificat médical mentionnant l'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an est obligatoire.

Licences autorisées :

FFA, FFTRI, UNSS, FSCF, FSGT ou UFOLEP.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (- de 16 ans)

je soussigné(e)
sous ma responsabilité.

autorise mon fils, ma fille à participer aux Foulées Guinoises,

Récompenses :

Moustiques et Eveils Athlé :

Bonbons et médaille à chaque participant.

Benjamin(els) et Poussin(els) :

1 coupe au premier masculin et première féminine. Lot pour les 2 suivants.

10 km :

3 premier(e)s de chaque catégorie. (non cumulable)

5 km :

3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch + premiers et premières de chaque catégorie.

Tombola :

Un tirage au sort des dossards des 5 kms et 10 kms sera effectué après la remise des récompenses. Si le gagnant n'est pas présent lors du tirage, il sera procédé à un nouveau tirage jusqu'à retrait du lot par un gagnant présent dans la salle.



Le Règlement

Article 1 - Accidents :

Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas d'accident ou de défaillances consécutifs à un mauvais état de santé.

Article 2 - Vols :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant les vols pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

Article 3 - Licences :

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L. 231-3 du Code du Sport, seules les licences suivantes seront acceptées :

- Licence FFA Compétition, ou Santé Loisir (opt Running) ou Pass'Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Licence FFTRI.
- Licence UNSS.
- Licence FSCE, FSGT ou UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens, sur la carte Licence.

Les coureurs ayant une autre licence ou n'étant pas licenciés, présenteront un certificat médical (datant de moins de 1 an) de **non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition** (à partir de poussin).

Article 4 - Inscriptions :

2 possibilités de s'inscrire :

Par internet :

Sur le site www.patriote-cross-guines.com, pour une inscription rapide et un paiement en ligne. **(jusqu'au 19 mars)**

Sur place, le jour de la course :

Dès 13h30, à La Salle André Flahaut de Guînes, avec une majoration de 3€.

L'inscription est de 2€ pour les courses jeunes (jusqu'aux benjamins). Elle est de 10€ pour les 5 et 10 km.

Remise de 1€ par participant, à partir de 10 athlètes du même club. (liste à envoyer à contact@patriote-cross-guines.com avant le 21 mars)

Article 5 - Mineurs :

Une autorisation parentale est exigée pour les participants mineurs.

Article 6 - Récompenses* :

Pour les Moustiques et les Eveils Athlé :

Bonbons et médaille à chaque participant. Conformément au règlement des courses hors stade, il n'y aura pas de classement pour les courses 1, 2, et 3.

Pour les Benjamin(e)s et Poussin(e)s :

1 coupe au premier masculin et à la première féminine. Lot pour les 2 suivants.

Pour les 10 km :

Seront récompensés les 3 premier(e)s de chaque catégorie. (non cumulable)

Pour les 5 km :

Une récompense sera donnée aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes du classement scratch (toute catégorie confondue de cadet à vétérans) ainsi qu'aux premiers et premières de chaque catégorie.

Article 7 - Tombola :

Un tirage au sort des dossards des 5 kms et 10 kms sera effectué après la remise des récompenses. Si le gagnant n'est pas présent lors du tirage, il sera procédé à un nouveau tirage jusqu'à retrait du lot par un gagnant présent dans la salle.

*Les récompenses ne seront remises qu'aux athlètes **présents** sur le podium.